

Conditions générales d'adhésion au service E-Facture de La Régie des Eaux et d'Assainissement

Description de l'offre

La Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement (**RMEA**) met à disposition les factures de leurs contrats en eau et assainissement en format électronique sur Internet aux abonnés qui le choisissent, en remplacement du support papier envoyé par courrier postal : cette mise à disposition constitue l'E-Facture.

L'E-Facture est délivrée sur Internet selon le même rythme que celui de délivrance de la facture papier. La facture est mise à disposition dans l'espace Abonné que le souscripteur aura préalablement créé sur le site Internet www.montdemarsan-eau.fr. Cet espace Abonné sur le site Internet est sécurisé par l'identifiant (adresse e-mail du souscripteur) et le mot de passe choisi par lui lors de son inscription.

L'E-Facture est disponible dans l'espace Abonné 24h/24 et 7j/7 à partir de tout ordinateur connecté à Internet. Un courrier électronique est envoyé à l'adresse e-mail mentionnée par le souscripteur l'informe de l'arrivée de la facture qui est accessible sur Internet via son espace Abonné. Les E-Factures y sont hébergées et archivées pendant 3 ans sous format électronique. L'archivage se constitue progressivement à partir de la délivrance de la première E-Facture. Il est accessible tant que le contrat d'eau et d'assainissement est actif. Si l'Abonné souhaite conserver plus longtemps le fichier de ses factures, il lui appartient de procéder lui-même à leur archivage dans ses propres ressources de mémoire.

Mise à disposition sous format PDF, l'E-Facture a la même présentation et le même contenu que la facture papier.

Adhésion au service E-Facture

Le service E-Facture de **RMEA** est accessible aux abonnés particuliers, personnes physiques non assujetties à la TVA et aux abonnés professionnels sous réserve de la disponibilité de ce service pour la commune desservie.

La facture électronique ne constitue pas un justificatif fiscal pour les professionnels et les entreprises.

L'Abonné certifie la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de son inscription et garantit **RMEA** à cet effet, contre tout dommage de quelque nature qu'il soit, toute plainte ou action en justice émanant de tiers. Cette garantie, due par l'Abonné à **RMEA** couvre les condamnations de toutes natures ainsi que les indemnités, les dommages et intérêts, les honoraires d'avocats et les frais de justice.

L'inscription au service E-Facture n'est possible que si l'Abonné a souscrit au prélèvement de ses factures, que le prélèvement soit effectué à la date d'échéance des factures, ou mensuellement, ou règle celles-ci par Carte Bancaire sur son espace Abonné.

La souscription au service E-Facture s'effectue uniquement en ligne sur le site Internet www.montdemarsan-eau.fr depuis l'espace Abonné, lequel espace requiert pour être activé une inscription par l'Abonné.

Un mail de confirmation de la prise en compte de la souscription au service E-Facture, contenant l'adresse électronique enregistrée par l'Abonné, est adressé à l'Abonné après la souscription par l'Abonné depuis son espace Abonné.

Conditions tarifaires

Le service de l'E-Facture est gratuit (hors coût des communications Internet qui sont à la charge de l'Abonné, selon le mode d'accès choisi par lui).

Première activation - durée du service E-Facture – fin de contrat

La première mise à disposition de l'E-Facture ne sera effectuée qu'à la prochaine date habituelle d'édition de celle-ci, sous réserve que la demande d'adhésion au service suivant le descriptif ci-dessus intervienne au minimum quinze jours ouvrés avant cette date.

Le Service prend effet le premier jour qui suit l'expiration du délai de rétractation mentionné ci-après et est conclue pour une durée indéterminée.

L'adhésion au Service peut être résiliée par l'Abonné à tout moment, à partir du formulaire « Résilier le Service E-Facture » accessible depuis l'espace Abonné.

En cas de changement d'adresse e-mail, il appartient à l'Abonné d'en informer **RMEA** au moyen du formulaire accessible sur son espace Abonné « Changer mon mail ». Faute d'avoir informé **RMEA** du changement de son adresse e-mail, l'Abonné ne recevra plus d'avis de mise à disposition de sa facture électronique. Sa facture continuera cependant d'être mise à disposition sur son espace Abonné.

En cas d'annulation de la souscription au service, l'Abonné recevra sa prochaine facture sur support papier par courrier postal. Si le délai entre l'annulation de la souscription au service et la facturation est trop court, l'Abonné recevra une dernière facture électronique.

Statut de l'E-Facture

L'E-Facture est un document légal justificatif de l'appel à paiement émis par **RMEA** au même titre que la facture papier.

L'Abonné peut imprimer sa E-Facture à partir du fichier PDF sur son imprimante personnelle. Cette impression n'est pas opposable juridiquement et ne peut constituer un justificatif fiscal. En cas de besoin, **RMEA** peut fournir un duplicata papier de la facture.

Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du code de la Consommation, en cas de souscription au service via l'utilisation d'une ou plusieurs techniques de commercialisation à distance, sans la présence physique simultanée des parties, l'abonné dispose d'un délai de 7 jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités. Ce délai de 7 jours court à compter de la réception par **RMEA** de l'acceptation de la souscription au service E-Facture par l'Abonné. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant. Ce droit de rétractation s'exerce par l'Abonné par l'envoi d'un simple e-mail en mentionnant sa référence Abonné à l'adresse mail contact@montdemarsan-eau.fr.

Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement

1 rue Cazaillas – BP 20015

40 001 Mont de Marsan Cedex

www.montdemarsan-eau.fr

TVA intracommunautaire FR OW 21400 192 7000 26